



MAIRIE  
DE  
**ARTIGNOSC SUR VERDON**

54 Chemin des Planets

Code Postal : 83630

Tél. : 04.94.80.70.04

E-Mail : mairie-artignosc@wanadoo.fr

**ARRÊTE 2025-08-053 : PORTANT AUTORISATION  
d'ORGANISATION d'une ANIMATION PECHE au BORD du LAC**

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC/VERDON

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, art L 2212-1 et L 2212-2

Vu la demande de la fédération de pêche et L'A.A.P.P.MA « La truite varoise du Verdon » en vue d'organiser une animation de pêche gratuite, le dimanche 10 aout 2025, sur notre commune.

**ARRÊTE**

**Art 1)** La Fédération de pêche et L'A.A.P.P.MA « La truite varoise du Verdon » sont autorisés à organiser une animation pêche gratuite, **sur la plage d'Artignosc le Dimanche 10 aout 2025 de 8h00 à 12h00.**

**Art 2)** Cet emplacement sera réservé aux participants et organisateurs et interdit aux baigneurs pour la durée de l'animation.

**Art 3)** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra prendre toutes mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique.

**Art 4)** Ampliation de présent arrêté sera transmise à

- Monsieur Le Président de l'APPMA d'Artignosc/Verdon
- Monsieur Le Commandant la brigade de gendarmerie d'AUPS,

Fait à ARTIGNOSC/VERDON,  
Le 1<sup>er</sup> aout 2025

Le Maire  
Serge CONSTANS



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*